

AUTORISATION PARENTALE

Dispositif Argent de Poche – Ville du Poiré-sur-Vie

Madame, Monsieur,
en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du
contrat auquel mon enfant s'engage :

*La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants au dispositif
« Argent de poche ». En aucun cas, l'indemnisation versée par la participation à l'activité
« Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.*

*Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale à leur nom ou
sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sera
demandée à l'inscription du jeune dans le dispositif. Si le jeune est amené à se blesser lui-
même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages
corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.*

*La commune dispose d'un contrat d'assurance « responsabilité civile » couvrant l'ensemble des
dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre
du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.*

▪ **autorise mon fils / ma fille :**

NOM :

Prénom :

Domicilié(e) :
.....
.....

- à participer au dispositif « Argent de poche » proposé par la commune du Poiré-sur-Vie,
- le cas échéant, à rentrer seul(e) après le chantier,
- l'équipe encadrante à prendre des photos de mon enfant dans le cadre de la communication réalisée autour du dispositif « Argent de poche ».

Fait au Poiré-sur-Vie, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr